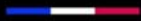


CARRIERE DE

Luget



Commune de Moulins-sur-Tardoire (16)
Lieu-dit « les Combes Brunnes »

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE PIERRE DE TAILLE CALCAIRE

PJ 7

NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE



SARL CARRIERES DE LUGET – le Luget - 16 110 PRANZAC

Décembre 2021 / Dossier E 6018



SOMMAIRE

	Page
1. DENOMINATION DU DEMANDEUR	3
2. PRESENTATION	3
2.1. LE PROJET	3
2.2. LOCALISATION	5
2.3. NATURE DES DROITS	5
2.4. SITUATION VIS-A-VIS DU DOCUMENT D'URBANISME	6
3. NATURE ET VOLUMES DES ACTIVITES	6
4. PRESENTATION DU PROJET	6
4.1. AMENAGEMENT DE L'ACCES	6
4.2. EXPLOITATION DE LA CARRIERE	7
4.3. DESTINATION DES MATERIAUX	9
4.4. REMISE EN ETAT	9

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation.....	2
Figure 2 : Plan parcellaire.....	4
Figure 3 : Plan de phasage.....	8
Figure 4 : Plan d'état final.....	10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Dénomination du demandeur.....	3
Tableau 2 : Situation et surface.....	5
Tableau 3 : Activités relevant des articles L.181-1 et L.181-2 du Code de l'environnement.....	6
Tableau 4 : Cubatures de découverte et de gisement.....	7

PLAN DE SITUATION

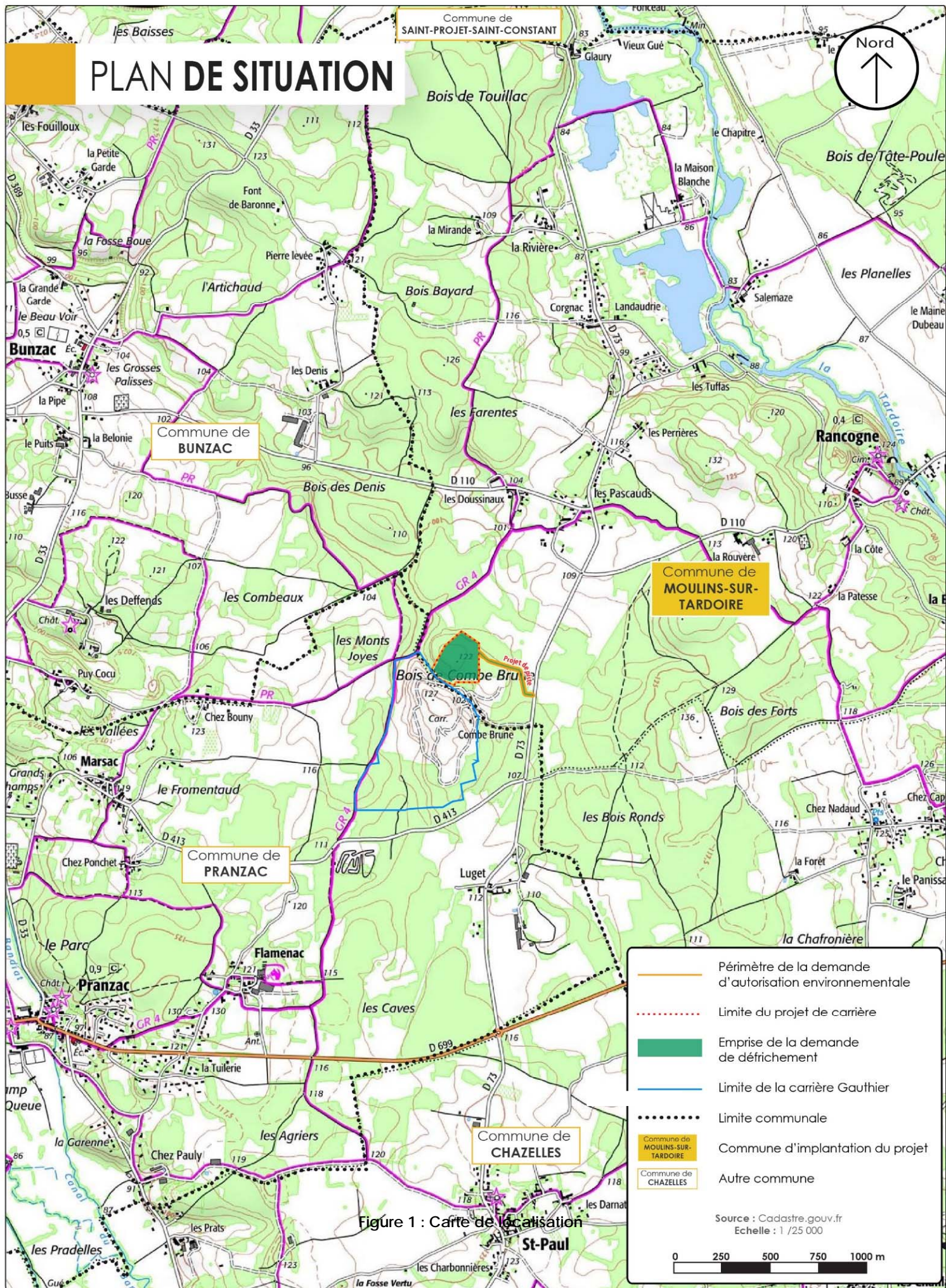


Figure 1 : Carte de localisation

1. DENOMINATION DU DEMANDEUR

La société Carrières de Luget-Vilhonneur, dont le siège est situé à Pranzac, fait partie de l'entité familiale Iribarren, qui exerce ses activités principalement dans les départements de la VIENNE et de la CHARENTE. A ce jour, cette entité dispose de 17 autorisations d'exploitation de carrières.

Société	Société des CARRIERES DE LUGET-VILHONNEUR
Forme juridique	Société A Responsabilité Limitée (SARL)
Capital	210 000 €
Coordonnées du siège social	Le Luget 10 Route de la Métairie 16110 Pranzac Tel : 05 45 23 12 04
SIRET	380 979 310 000 14
NAF	0811 Z
Signataire de la demande et interlocuteur pour le dossier	Bertrand IRIBARREN
Qualité	Gérant de la SARL
Coordonnées	Tel : 06 89 30 48 94 Courriel : bertrand@iribarren.fr
Autres interlocuteurs	Margot Puybonnieux et Jean Huet
Qualité	Chargés de mission sécurité et environnement
Coordonnées	Tel : 06 40 59 39 26 / 06 76 05 89 16 Courriels : margot.puybonnieux@iribarren.fr jean.huet@iribarren.fr

Tableau 1 : Dénomination du demandeur

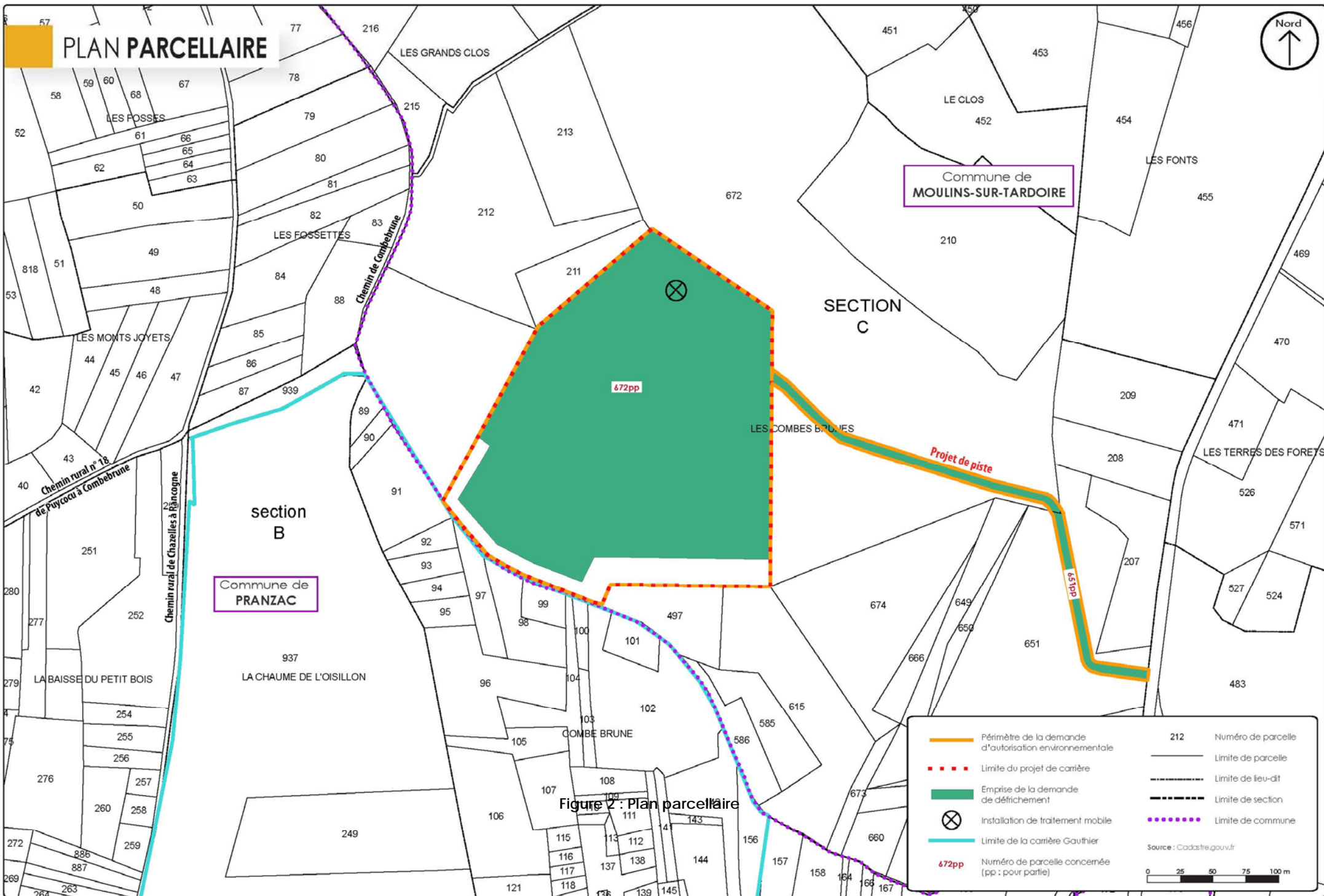
2. PRESENTATION

2.1. LE PROJET

La société Carrières de Luget-Vilhonneur exploite deux carrières de pierres ornementales calcaires, l'une sur la commune de Pranzac (16), au lieu-dit Luget, et l'autre, en sous-traitance, sur celle de Limeyrat (24).

Au cours des 7 dernières années, la société a investi dans l'acquisition d'outils de production plus performants et dans la formation de son personnel, afin de satisfaire la demande des marchés en constante croissance. Paradoxalement, elle s'est heurtée à un manque de matière première liée à un gisement très hétérogène à Luget, entraînant une baisse de production, de productivité et de réactivité en délai pour la livraison des chantiers.

Aussi, afin de mettre en accord les investissements avec le marché, la société a recherché une nouvelle source d'approvisionnement en pierre et identifié un nouveau gisement sur la commune de Moulins-sur-Tardoire.



La superficie cadastrale concernée est de 4,8 ha pour le projet de carrière, auxquels s'ajoute 0,32 ha pour la voie d'accès privée qui sera créée, soit un projet de **5,12 ha au total**.

Le projet intègre la mise en service potentielle d'une installation de concassage-criblage pour recycler les rebuts de découpe de la pierre.

La demande d'autorisation environnementale concerne :

- une demande d'autorisation d'exploitation de carrière (rubrique 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE),
- une demande d'enregistrement d'une installation de concassage et de criblage (rubrique 2515 de la nomenclature des ICPE), pour une puissance de fonctionnement simultanée de 400 kW,
- une demande d'autorisation de défrichement, pour une surface de 4,62 ha, intégrant la zone de la carrière, hormis les bordures sud et sud-est qui seront conservées en l'état pour des raisons visuelle et écologique et l'emprise de la voie d'accès qui sera créée depuis la RD 73,
- une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et d'habitats protégés, en raison des enjeux liés aux chiroptères.

Globalement, la production de matériaux (blocs de pierre de taille et granulats) sera de 33 000 tonnes par an en moyenne, et de 5 000 tonnes au maximum.

L'autorisation est demandée pour 30 ans.

2.2. LOCALISATION

Les terrains objet du projet sont localisés comme suit :

Département	Charente (16)					
Commune	Moulins-sur-Tardoire ¹					
Lieu-dit	Les Combes brunes ²					
Section	274 C					
Parcelles concernées	Numéros	Superficie		Affectation		Défrichement
		Totale cadastrale	Concernée par le projet	Carrière	Piste	
	672 pp	139 154 m ²	50 000 m ²	48 000 m ²	2 000 m ²	45 000 m ²
	651 pp	21 747 m ²	1 200 m ²	-	1 200 m ²	1 200 m ²
	Total		51 200 m²	-		46 200 m²

Tableau 2 : Situation et surface de la demande d'autorisation environnementale

2.3. NATURE DES DROITS

La Société détient la maîtrise foncière des terrains concernés par la demande d'autorisation, au terme d'un contrat de forçage signé avec le propriétaire (cf. justificatif en [pièce jointe PJ 3](#)).

¹ La commune de Moulins-sur-Tardoire est issue de la fusion des anciennes communes de Rancogne et de Vilhonneur.

² Selon la matrice cadastrale

2.4. SITUATION VIS-A-VIS DU DOCUMENT D'URBANISME

La commune de Moulins-sur-Tardoire fait partie de la communauté de communes la Rochefoucauld - Porte du Périgord dont le plan local d'urbanisme est en cours de finalisation. L'enquête publique a eu lieu du 8 février au 12 mars 2021.

Dans le projet présenté à l'enquête, les terrains du projet d'exploitation de carrière sont classés en zone Ac, permettant les carrières et les installations. Par contre, la future piste d'accès est en partie en zone Np, qui correspond à un secteur naturel protégé, dans lequel l'aménagement de la piste n'est pas envisageable. Suite à la requête de la société, le document va être adapté (cf. justificatif en [PJ 69](#)).

3. NATURE ET VOLUMES DES ACTIVITES

La demande concerne les activités suivantes :

<i>Désignation des activités</i>	<i>Régime</i>
<i>Installations classées pour la protection de l'environnement</i>	
Rubrique 2510-1 : Exploitation de carrière	Autorisation Superficie totale : 48 000 m ² Superficie exploitable : 26 400 m ² Production annuelle : 33 000 tonnes en moyenne 55 000 tonnes au maximum Durée : 30 ans
Rubrique 2515-1 : Concassage, criblage, (...) de pierres (...)	Enregistrement 400 kW
<i>Défrichement</i>	
Défrichement au titre du Code forestier	Autorisation 46 2000 m ²
<i>Dérogation à dérogation aux interdictions relevant du 4^e de l'article L 411-1 du Code de l'environnement dite « Espèces et habitats protégés »</i>	

Tableau 3 : Activités relevant du Code de l'environnement et du Code forestier

4. PRESENTATION DU PROJET

4.1. AMENAGEMENT DE L'ACCES

Les terrains objet du projet de carrière étant situés au milieu d'une parcelle, il sera nécessaire de créer un accès jusqu'à la route la plus proche adaptée au trafic de camions, ici la RD 73 à l'est. Celui-ci sera aménagé sur des terrains privés dont la société détient la maîtrise foncière, sur un linéaire de 400 m et une largeur de 8 m environ (soit 3 200 m²).

Ces terrains étant boisés, il sera procédé à leur défrichement, puis à leur stabilisation, par recouvrement de l'assise avec des matériaux grossiers puis par un enrobé à son extrémité, côté RD 73, sur une centaine de mètres.

4.2. EXPLOITATION DE LA CARRIERE

L'exploitation de la carrière aura lieu à ciel ouvert, en fouille sèche, du lundi au vendredi, hors jours fériés, en général entre 7h et 18h, exceptionnellement entre 7h et 20h en cas de chantiers spécifiques.

Les travaux comporteront successivement les opérations suivantes :

- le défrichage des terrains (carrière et accès), à l'aide de tronçonneuses et d'engins de débardage,
- le décapage de la découverte (opérations ponctuelles), à la pelle mécanique ou au chargeur, et d'un tombereau pour le transport vers les zones de de stockage ou de réaménagement,
- l'extraction des blocs de pierre de taille, à la haveuse électrique (2 à 3 machines) et au tractopelle à scie (1 engin),
- leur évacuation vers les ateliers de sciage de Luget, par un camion-plateau,
- l'évacuation des rebuts de découpe, après concassage et criblage sur site (opérations ponctuelles), par des camions,
- la remise en état à l'aide des stériles et de la découverte.

Les principales données du projet sont fournies dans le tableau ci-après.

Épaisseurs moyennes¹	Découverte	2 m
	Gisement	28 m
Estimation des volumes	Découverte en place à décaper	53 000 m ³
	Gisement en place	685 000 m ³
	Stériles	61 000 m ³
	Gisement valorisé	624 000 m ³ (1 495 000 tonnes)
	- dont blocs de pierre de taille	274 000 m ³ (656 000 tonnes)
	- dont granulats	350 000 m ³ (839 000 tonnes)

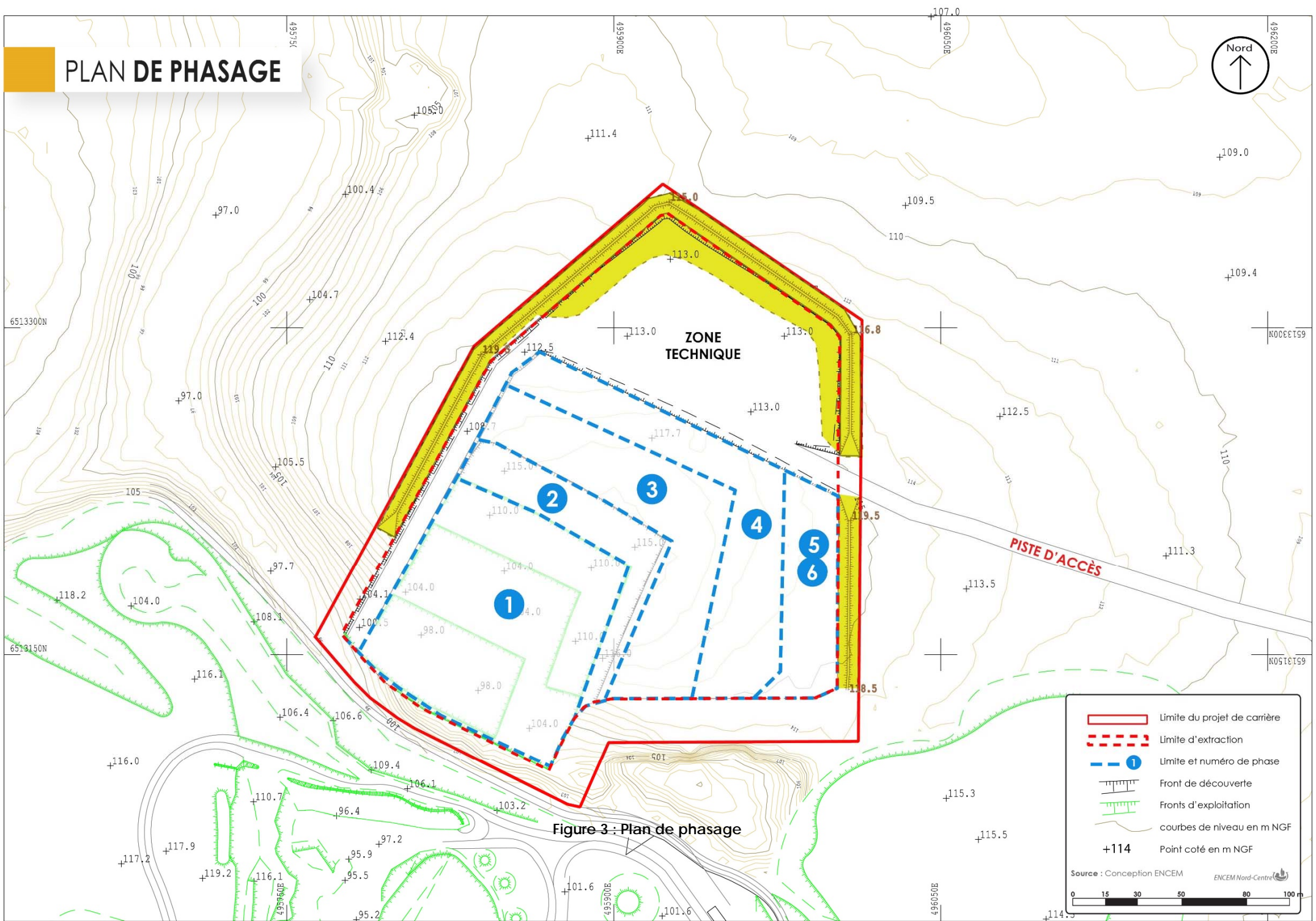
Tableau 4 : Cubatures de découverte et de gisement

Le sens de progression de l'exploitation est présenté sur la figure page suivante. Les terrains ont été découpés fictivement en 6 phases d'exploitation, représentant un volume de gisement supérieur aux réserves nécessaires pour disposer de 5 ans de pierre sur la base de la production moyenne, de façon à tenir compte des incertitudes tant dans la composition que dans les couleurs de la pierre (critère prédominant en matière de marchés de pierre ornementale).

L'extraction débutera par la partie sud-ouest des terrains, en pied de butte où le recouvrement par les colluvions (découverte) est absent (phase 1). Elle progressera ensuite de façon simultanée vers le nord et l'est par bandes parallèles (phases 2 à 5), pour se terminer au nord (phase 6). Une 7^{ème} phase pourra être exploitée si nécessaire (au droit de la zone technique), moyennant une éventuellement prolongation d'autorisation demandée en temps utile.

¹ Moyenne pondérée par la surface (volume de gisement en place / surface à exploiter sur 30 ans)

PLAN DE PHASAGE



4.3. DESTINATION DES MATERIAUX

Les blocs de pierre de taille seront chargés au moyen d'un chargeur dans un camion-plateau de 30 tonnes de charge utile et acheminés dans les ateliers de Luget où ils seront façonnés. La pesée se fera au moyen d'un peson embarqué le godet de l'engin de chargement ou d'une bascule.

Les blocs équarris et les pièces produites serviront pour la pierre ornementale, les revêtements muraux, les façades, les dallages, les pavages, les escaliers intérieurs, les cheminées, le parement de salles de bain, margelles de piscine, ... etc.

Les produits finis sont et seront commercialisés sur le territoire national (pour les deux tiers) et le tiers restant est destiné à l'export (Europe, Etats-Unis, Asie).

Les granulats fabriqués dans l'installation mobile à partir des rebuts de découpe seront commercialisés auprès d'entreprises de travaux publics. Le marché desservi sera un marché local, principalement le Sud d'Angoulême et le Nord de la Gironde. Les matériaux sont évacués par camions de 30 tonnes de charge utile en général.

4.4. REMISE EN ETAT

Les travaux de remise en état auront pour objectif de créer une zone à vocation naturelle, avec des milieux variés. Ils consisteront à :

- taluter une partie des fronts à l'aide de découverte et de stériles,
- faire des entailles dans des fronts, de façon à favoriser la colonisation par les chiroptères,
- régaler une partie du fond de l'excavation, la zone technique et les terrains de la piste d'accès à l'aide de découverte et de stériles,
- planter des arbres sur la zone technique et les terrains de la piste, pour restituer des terrains dans leur vocation initiale,
- créer une diversité favorable aux espèces végétales et animales, avec notamment des habitats humides favorables aux amphibiens en fond de fouille et des « niches » à chiroptères sur les fronts.

PLAN DE L'ÉTAT FINAL



- Limite du projet
- Merlon
- Front
- Zone minérale
- Végétation spontanée
- Zone reboisée
- Mares
- Cavités
- +115 Point coté en m NGF
- 102 Courbes de niveau en m NGF
- Limite de commune

0 25 50 75 m

Source : Igm

Commune de
MOULINS-SUR-TARDOIRE

PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Commune de
PRANZAC

Figure 4 : Plan d'état final

**CARRIÈRE DE LA
SAS GAUTHIER CHARENTE**
remise en état

PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Plan non contractuel